

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUILLET 2018

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1er Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Julie FERNANDEZ, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Christine BORRY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

- Madame Catherine HARTMANN, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
- Monsieur Serge GILLI, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
- Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Monsieur Xavier PERRET
- Madame Danielle DECIS, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
- Madame Vanessa BERJON, qui a donné procuration à Monsieur Christophe SEVILLA

Absents : Monsieur Gilbert COLLARD, Monsieur Alfred MAURO, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Catherine POUJOL Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Christine BORRY, désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : On va démarrer ce Conseil municipal s'il vous plaît en procédant à l'appel et on fera circuler la feuille d'émargement.

Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer.

Approbation du procès-verbal des débats du 29 mai 2018

Eddy VALADIER : Vous avez reçu le compte rendu du Conseil municipal du mardi 29 mai 2018. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu l'ensemble des décisions prises par moi-même ou par les élus délégués. Je vous informe qu'il y a une petite erreur sur la décision 2018-05-107. Il vous a été jointe une décision qui n'était pas signée par Monsieur Jean-Pierre GARCIA. Je tiens à votre disposition la décision signée par Monsieur GARCIA, c'est une petite erreur de photocopie.

Y a-t-il des remarques sur ces décisions ? Pas de question ? Pas de remarque ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Budget Principal 2018 – Décision modificative n° 1

Eddy VALADIER : Il s'agit de la décision modificative numéro 1 du budget principal de la Ville pour l'année 2018.

En section de fonctionnement, des modifications en dépenses comme en recettes pour 6 555 € et en section d'investissement, des modifications en dépenses comme en recettes pour 69 915 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2018

Eddy VALADIER : Délibération numéro 3 : Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2018.

Vous avez une série d'associations où nous vous proposons d'individualiser des subventions. Souhaitez-vous un vote groupé ou un vote individualisé ?

Eddy VALADIER : Un vote groupé pour tout le monde.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Sachant que bien évidemment, les élus qui occupent des fonctions dans ces associations n'ont pas pris part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 4 : Responsabilité civile de la Commune.

Il s'agit de dédommager Madame RUIVO Johanna pour les dégâts occasionnés pour un montant de 287,33 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Eddy VALADIER : Délibération numéro 5 : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Chacun d'entre vous a pu prendre connaissance de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL Agate relative au projet d'aménagement de pontons flottants dans le port de Saint-Gilles – avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 6. C'est Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Très simplement, c'est une prorogation d'une convention pour douze mois avec la SPL Agate dans le cadre du développement du port.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur PERRET. Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Marché de travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle « Les Calades » à Saint-Gilles – Attribution des lots 1 à 12

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA. Délibération numéro 7.

Jean-Pierre GARCIA : Oui. Délibération numéro 7 qui concerne le marché de travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle Les Calades. Projet qui avait été confié à la SPL Agate, qui a donc présenté à la dernière Commission d'appel d'offres, la semaine dernière le 29 juin, le rapport d'analyse des offres. Cette Commission a donc validé un certain nombre de lots.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Marché de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville – secteur 2 – Attribution des lots 1 (voirie), 4 (béton désactivé) et 5 (mobiliers urbains)

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA. Délibération numéro 8, s'il vous plaît.

Jean-Pierre GARCIA : Délibération numéro 8. C'est une délibération qui concerne le marché de travaux relatif à l'aménagement des voiries et places du centre-ville, secteur 2.

- Le lot numéro 1 a été attribué lors de la Commission d'appel d'offres du 29 juin 2018 à la société Eiffage Route Méditerranée pour un montant de 3 millions environ.
- Le lot numéro 4 à la société DLM Concept pour la somme de 273 938,50 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Marché de travaux de réhabilitation des Halles – Lot 11 peinture – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 9, toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Délibération numéro 9 concernant le marché de travaux de réhabilitation des halles, qui concerne le lot 11, peinture.

Un certain nombre de travaux n'avaient pas été faits, notamment le nettoyage après les travaux. Donc c'est une moins-value de 3 417 € concernant cet avenant.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Marché public de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et la salle Cazelles – Lot 5 (Doublage, cloisons et faux plafonds) – Passation d'un avenant n° 2

Eddy VALADIER : Délibération numéro 10, toujours Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération concerne les travaux de la salle Cazelles et concerne le lot 5, doublage, cloisons et faux plafonds. C'est un avenant numéro 2. Délibération qui aurait fait plaisir à Madame CORDESSE, puisque c'est une moins-value de 15 492 €, concernant un faux-plafond coupe-feu qui s'est avéré inutile, ainsi que la pose d'un plafond acoustique. Donc, moins-value de 15 492 €.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Marché public de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et la salle Cazelles – Lot 10 (façade) – Passation d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 11, toujours Monsieur Jean-Pierre GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Toujours pour les travaux de la salle Cazelles, concerne le lot 10, façade. Puisque les Architectes des bâtiments de France nous ont un petit peu imposé de refaire toutes les pierres abîmées. Le façadier CHAARANE a sous-traité cette réalisation pour un montant de 9 226 € hors taxes.

Eddy VALADIER : Merci Monsieur GARCIA. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Marché public de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et la salle Cazelles – Lot 11 (électricité et courant faible) – Passation d'un avenant n° 3

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12, toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Toujours pour la salle Cazelles, le lot 11, électricité. Un tout petit avenant concernant l'installation de deux prises de courant, d'un déclencheur, de l'alarme incendie, pour la somme de 600,62 €.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Marché public de travaux – Amélioration du niveau de sécurité, mise en accessibilité et réhabilitation de l'immeuble et la salle Cazelles – Lot 12 (plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation, climatisation) – Passation d'un avenant n° 3

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13, Monsieur GARCIA toujours.

Jean-Pierre GARCIA : Et toujours pour la salle Cazelles, le lot 12, plomberie, sanitaire, chauffage. C'est l'avenant numéro 3 qui, du fait de la dépose des canalisations amiantées a nécessité le raccordement du local d'archéologie, passage en direct, pour la somme de 740 €.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Marché de travaux – Travaux de réhabilitation du site Abbatial de Saint-Gilles – Lot 7 (électricité) – Passation d'un avenant n° 3

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14, toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Celle-ci concerne le marché de travaux de la réhabilitation de l'Abbatial, concernant le lot numéro 7, électricité.

En fait, c'est simplement un changement de nom de la société qui avait eu le marché. SPIE Sud-ouest qui maintenant s'appelle SPIE Industrie et Tertiaire.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Enquête publique unique consécutive aux demandes d'autorisation de modification des conditions d'exploitation du centre de traitement des déchets – Commune de Bellegarde

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15.

Il s'agit de l'avis de la Collectivité pour l'enquête publique unique consécutive aux demandes d'autorisation de modification des conditions d'exploitation du centre de traitement des déchets situés sur la commune de Bellegarde.

Il vous est proposé de donner un avis favorable sous réserve d'une innocuité du traitement des déchets sur la santé humaine et des conséquences sur la qualité des productions des exploitations agricoles situées à proximité.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Servitude et mise à disposition pour l'extension du réseau électrique au profit d'ENEDIS

Eddy VALADIER : Délibération numéro 16.

Il s'agit de servitude et de mise à disposition pour l'extension du réseau électrique au profit d'ENEDIS sur la parcelle section M numéro 26-46, qui est destinée à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et des accessoires.

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Acquisition d'un emplacement réservé GROUSSET – LESAGE

Eddy VALADIER : Délibération numéro 17.

Il s'agit d'acquérir un emplacement réservé aux conjoints GROUSSET-LESAGE, c'est de l'autre côté du parking Charles de Gaulle. Ce sont des parcelles d'une superficie d'environ 5 782 m² que je vous propose d'acquérir au prix de 5,95 € le mètre carré, compte tenu de l'évaluation de France domaine, ce qui porte la somme à 38 000 €.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Vente de parcelles à la Société coopérative agricole (SCA) COVIAL

Eddy VALADIER : Délibération numéro 18. Vente de parcelles à la Société coopérative agricole, COVIAL.

Il s'agit de parcelles pour l'une d'une superficie de 6 983 m² que nous avons acquise à l'Etat au prix de 41 898 € et d'une parcelle d'une superficie de 2 134 m² que nous avons acquise à l'Etat au prix de 6 402 €, au lieudit chemin d'Espeyran et Pecherol.

La société COVIAL s'est portée acquéreur de ces deux parcelles aux prix que je vous ai indiqués. Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Echange de terrain entre la Commune, Monsieur Louis GUIDI et la SNC GUIDI-PERRUCHON

Eddy VALADIER : Délibération numéro 19, Monsieur DUMAGEL. Monsieur GUIDI ne prendra pas part au vote et quitte la salle.

Alex DUMAGEL : Cette délibération, on l'a déjà votée au mois de mars. Il s'agit en fait d'une rectification que le notaire nous a demandé de faire, c'est de mentionner les numéros des parcelles avec les surfaces correspondantes. Donc, ce qui est fait.

Eddy VALADIER : Il s'agit de préciser la délibération précédente que nous avons votée il y a quelques mois.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Vente du chemin dit « des Charrettes à Saint-André » au Groupement Foncier Agricole (GFA) Domaine du Grand Saint-André

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20, Monsieur SEVILLA à qui je cède la parole.

Christophe SEVILLA : Est-ce qu'on peut faire un condensé des trois autres questions qui suivent la numéro 1, car il s'agit de la même chose ? En fait, il s'agit de ventes de chemins communaux, dont la Commission qui s'est réunie a donné un avis favorable. Je vous cite les noms, ventes de chemins :

- à Saint-André ;
- à l'Amérique ;
- au Foncier agricole, GFA de Valombré ;
- et le dernier, il s'agit du Groupement foncier agricole, GFA La Garde de Dieu.

Eddy VALADIER : Donc ce sont des délibérations pour lesquelles on avait déjà délibéré concernant leur déclassement. Effectivement, comme le souligne Monsieur SEVILLA, ce sont des éléments qui vous sont connus.

La délibération numéro 20, pour la vente au Groupement foncier agricole, Domaine du Grand Saint-André. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Vente d'une partie du chemin rural dit « des Charrettes à Saint-André » au Groupement foncier agricole (GFA) La Garde de Dieu

Eddy VALADIER : Délibération numéro 21, pour la vente d'une partie du chemin rural dit « des Charrettes » au Groupement foncier agricole, La Garde de Dieu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Vente du chemin dit « de l'Amérique »

Eddy VALADIER : Pour la vente du chemin dit « de l'Amérique », à la SCI de l'Amérique, représentée par Monsieur FERRAUD.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Vente au Groupement foncier agricole (GFA) de Valombré d'une partie du chemin rural dit « de Valombré »

Eddy VALADIER : Pour la vente au Groupement foncier agricole de Valombré d'une partie du chemin rural dit « de Valombré ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Vente à la SCI SAN GILLEN d'un bien communal

Eddy VALADIER : Délibération numéro 24, et je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Merci.

Il s'agit de la vente d'un immeuble situé au 10, rue Baudin. Une parcelle cadastrale dont l'évaluation des domaines a été faite pour 23 000 € à la SCI SAN GILLEN et qui a été faite après affichage légale de cette possibilité de vente de la parcelle.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Création d'un ponton flottant – Dossier Loi sur l'eau de déclaration

Eddy VALADIER : Délibération numéro 25, et je cède la parole à Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Toujours dans le cadre des travaux pour le ponton flottant sur le canal. Ces travaux sont soumis à déclaration dans le cadre du Code de l'environnement. Cette délibération a pour vocation d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier, transmettre et signer les documents nécessaires à l'exécution.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Travaux d'aménagement du cœur de ville de Saint-Gilles – Demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

Eddy VALADIER : Délibération numéro 26. Il s'agit de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour la phase 2 des aménagements urbains de centre-ville, pour un dossier qui s'élève à 4 500 000 € HT et pour lequel nous sollicitons 50 % de subventions du reste à charge de la Commune à la Communauté d'agglomération de Nîmes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Travaux complémentaires sur le site Abbatial – Dossier de subvention N° 2

Eddy VALADIER : Délibération numéro 27. C'est Madame BREUIL et cela concerne les travaux sur le site Abbatial.

Géraldine BREUIL : Il s'agit d'une délibération pour demander une subvention complémentaire à la DRAC sur les travaux supplémentaires qui ont été nécessaires et qui seront nécessaires d'être entrepris sur l'Abbatial, du fait par exemple des vestiges de polychromies et d'une mise à niveau par rapport aux marchés initiaux.

C'est un montant de travaux complémentaires dont on a déjà libéré pour près de 200 000 € HT et sur lesquels nous demandons la subvention la plus importante auprès des services de la DRAC.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 28 qui concerne l'attribution de différentes subventions pour les rénovations de façades par les propriétaires en centre ancien. Madame BREUIL toujours.

Géraldine BREUIL : Il s'agit de cinq projets qui sont réputés éligibles au dispositif d'aides de la Commune entre le 18 avril et le 19 juin.

Il s'agit d'une façade :

- rue de la Chicanelle ;
- rue Jean-Jacques Rousseau ;
- rue de la République ;
- rue Marcel Pagnol ;
- rue Frédéric Mistral ;

pour un montant total de travaux de 69 000 €, donc un montant de subvention de 17 451,92 €. Plus une annulation de subvention sur un dossier sur la place Frédéric Mistral, qui finalement est annulée pour plutôt privilégier la maison rue de la Chicanelle du même propriétaire. C'est un choix du propriétaire. Donc, on annule la subvention de 1 233 €.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 29 concernant les devantures commerciales. Toujours Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : La réciproque sur les devantures commerciales. Deux projets ont été réputés éligibles entre le 18 avril et le 19 juin.

Un projet rue Victor Hugo qui annonce l'ouverture d'un restaurant, le restaurant l'Atelier des halles, à côté des halles Baltard, ainsi qu'un commerce rue Gambetta, pour un montant de travaux de 24 940 € et un montant de subvention de 9 900 €.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Signature de la Convention relative à la prise en charge du public jeune 16/25 ans en matière d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement

Eddy VALADIER : Délibération numéro 30. Il s'agit de la signature de la convention relative à la prise en charge du public jeune 16/25 ans. C'est Monsieur PERRET qui vous rapportera cette délibération.

Xavier PERRET : Il s'agit du partenariat entre la Mission locale Jeunes de Nîmes et la Commune de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Pour trois ans.

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Signature de la convention de coopération locale 2018-2020 entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle emploi Nîmes 7 collines

Eddy VALADIER : Délibération numéro 31. Il s'agit de la signature de la convention de coopération locale 2018-2020 entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle Emploi Nîmes 7 collines. Toujours Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Vous avez très bien présenté la chose.

Eddy VALADIER : Tout était dit dans l'intitulé.

Xavier PERRET : Voilà.

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Mise en place d'un système de Billetterie en ligne au Pavillon de la culture et du patrimoine

Eddy VALADIER : Délibération numéro 32. Mise en place d'un système de billetterie en ligne au Pavillon de la culture et du patrimoine. Par Madame PEREZ.

Berta PEREZ : On utilise actuellement le logiciel TICKBOSS pour la gestion de la billetterie du Pavillon. On va mettre à disposition maintenant le logiciel TICKBOSS WEB qui permet de faire des réservations et des paiements en ligne à partir du mois de septembre.

Eddy VALADIER : Voilà. Donc à partir du mois de septembre, on pourra acheter ces billets pour la halle Baltard, en ligne.

Des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Signature d'une convention collaborateur occasionnel bénévole

Eddy VALADIER : Délibération numéro 33 : Signature d'une convention collaborateur occasionnel bénévole, par Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Merci.

Il s'agit de signer une convention de bénévolat afin d'enseigner les balbutiements, on va dire l'initiation à l'anglais, par une personne d'origine anglaise à la crèche, donc auprès de nos bébés, à partir de septembre.

Eddy VALADIER : Vos bébés ne vont pas tarder à parler anglais. Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Projet de Grand Site Occitanie : signature de la convention cadre et de la convention de partenariat

Eddy VALADIER : Délibération numéro 34. Il s'agit de la signature de la convention cadre, projet de Grand Site Occitanie.

Vous savez que nous avons été retenus par la Région pour être pépité du Grand Site Occitanie. Donc une convention sera prochainement signée avec la Région Languedoc-Roussillon, ce qui nous permettra notamment de bénéficier de crédits financiers nouveaux pour nos projets touristiques, économiques ou d'aménagements urbains.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Bon match. Au revoir. A bientôt.

Levée de la séance